

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire tenue le lundi 3 avril 2023, le Conseil a approuvé par résolution une modification de l'heure des séances du conseil municipal pour l'année 2023.

Celles-ci débuteront désormais à 19h30 plutôt qu'à 20h00.

Calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2023

Les prochaines séances se tiendront les jours suivants et débuteront à **19h30** :

- 1^{er} mai (lundi)
- 5 juin (lundi)
- 3 juillet (lundi)
- 7 août (lundi)
- 5 septembre (mardi)
- 2 octobre (lundi)
- 6 novembre (lundi)
- 4 décembre (lundi)

Donné à Saint-Alexandre

Le 4 avril 2023



Marc-Antoine Lefebvre,
Directeur général et greffier-trésorier